



PROJET SCOLAIRE PARALYMPIQUE

www.paralympic.be/schoolproject

Qu'est-ce que le Projet Scolaire Paralympique (PSP)?

Une séquence d'activités ludiques sur le thème « Sport et Jeux paralympiques » qui peut s'intégrer facilement dans un programme d'éducation à la citoyenneté. La devise du projet est : « Plus sport ensemble, plus forts ensemble ».

Qui lance le projet ?

Le Belgian Paralympic Committee est à l'origine du projet et le mène à bien avec le concours de ses deux Ligues : Vlaamse Liga Gehandicaptensport et Ligue Handisport Francophone, en collaboration avec l'ensemble des fédérations de sport scolaire des trois communautés de Belgique.

A qui s'adresse le PSP ?

Aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire et à leurs professeurs.

Où se déroule le PSP et pourquoi ?

Dans les installations de l'école. Le projet se présente comme une découverte active de valeurs, d'où la nécessité d'avoir un adulte aux côtés du jeune pour le guider dans sa recherche, sa réflexion et sa pratique d'un handisport.

Quel est le but du PSP ?

- Mettre à l'honneur le 2^{ème} événement sportif mondial actuel: les Jeux Paralympiques qui réunissent plus de 4000 athlètes tous les 4 ans.
- Promouvoir les valeurs du mouvement paralympique c'est-à-dire : la détermination, le courage, l'inspiration et l'égalité entre les Hommes.

Quels sont les moments-clés d'une telle animation ?

L'animation comporte 4 moments importants.

- Une sensibilisation : une période de prise de conscience où l'on aborde les différences entre les personnes et de leur impact sur la vie des élèves et de l'école.
- Une information : sur les sports paralympiques et ses athlètes; témoignages, reportages vidéo,...et activités ludiques sur les Jeux Paralympiques.
- La pratique d'un sport : initiation à un handisport paralympique.
- L'expression : partager son expérience avec d'autres.

Où trouver de quoi organiser un tel projet ?

Sur le site prévu à cet effet : www.paralympic.be/schoolproject à partir du mois d'octobre 2011. Il comporte des fiches pratiques, des liens et de nombreux renseignements pour mener à bien une animation.

Comment participer au concours ?

A l'occasion du projet et en collaboration avec nos partenaires, nous organisons un concours doté de 7500€ de prix. Votre école peut choisir d'y participer en remplissant certaines conditions. La participation au concours n'est cependant pas obligatoire.

Quelles sont les conditions pour participer au concours ?

- Réaliser le projet dans votre école entre le mois d'octobre 2011 et le 30 mars 2012.
- Télécharger, avant le 30 mars, sur le site du projet PSP, 4 photos et un texte de maximum 600 caractères qui décrivent votre animation.
- Le jury se réunira pendant les vacances de Pâques, après quoi les résultats seront publiés sur le site et les écoles gagnantes seront averties.

Quand se déroule le projet ?

Hors concours, les écoles peuvent réaliser leur projet d'octobre 2011 à décembre 2012, année des Jeux Paralympiques de Londres.

Sous les auspices de :



Partenaires institutionnels:



Partenaires :

